

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN ISO 21420:2020

**Gants de protection - Exigences
générales et méthodes d'essai (ISO
21420:2020)**

Schutzhandschuhe - Allgemeine
Anforderungen und Prüfverfahren (ISO
21420:2020)

Protective gloves - General requirements
and test methods (ISO 21420:2020)

03/2020



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 21420:2020 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 21420:2020.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN ISO 21420:2020

NORME EUROPÉENNE **EN ISO 21420**
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

Mars 2020

ICS 13.340.40

Remplace l' EN 420:2003+A1:2009

Version Française

**Gants de protection - Exigences générales et méthodes
d'essai (ISO 21420:2020)**

Schutzhandschuhe - Allgemeine Anforderungen und
Prüfverfahren (ISO 21420:2020)

Protective gloves - General requirements and test
methods (ISO 21420:2020)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 24 septembre 2019.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles

Sommaire

Page

Avant-propos européen 3

ILNAS-EN ISO 21420:2020 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

Avant-propos européen

Le présent document (EN ISO 21420:2020) a été élaboré par le Comité Technique ISO/TC 94 « Sécurité individuelle -- Equipement de protection individuelle » en collaboration avec le Comité Technique CEN/TC 162 « Vêtements de protection, y compris la protection de la main et du bras et y compris les gilets de sauvetage » dont le secrétariat est tenu par DIN.

La présente Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en septembre 2020 et les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en septembre 2020.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN ne saurait être tenu responsable de l'identification de tels ou tels brevets.

Ce document remplace l'EN 420:2003+A1:2009.

Ce document a été préparé dans le cadre d'un mandat confié au CEN par la Commission Européenne et l'Association Européenne de Libre Échange et couvre les exigences essentielles de(s) Directives UE.

Pour la relation avec la (les) (des) Directive(s) UE, voir l'Annexe ZA informative, qui fait partie intégrante du présent document.

Selon le règlement intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO 21420:2020 a été approuvé par le CEN comme EN ISO 21420:2020 sans aucune modification.

Annexe ZA (informative)

Relation entre la présente Norme européenne et les exigences essentielles concernées du Règlement (UE) 2016/425

La présente Norme européenne a été élaborée dans le cadre d'une demande de normalisation de la Commission afin d'offrir un moyen volontaire de se conformer aux exigences essentielles du Règlement (UE) 2016/425 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux équipements de protection individuelle.

Une fois la présente norme citée au Journal officiel de l'Union européenne au titre dudit Règlement, la conformité aux articles de cette norme indiqués dans le Tableau ZA.1 confère, dans les limites du domaine d'application de la norme, présomption de conformité aux exigences essentielles correspondantes dudit Règlement et de la réglementation AELE associée.

**Tableau ZA.1 — Correspondance entre la présente Norme européenne et l'Annexe II du
Règlement (UE) 2016/425**

Exigences essentielles de santé et de sécurité du Règlement (UE) 2016/425, Annexe II	Articles/paragraphes de la présente Norme européenne	Remarques/Notes
1.2.1.1 Innocuité des EPI - Matériaux constitutifs appropriés	4.2	
1.2.1.3 Entraves maximales admissibles pour l'utilisateur	5.2	
1.4 Informations fournies par le fabricant	7.3	
2.4 EPI sujet à un vieillissement	4.3 7.2.1.1 f) et 7.2.2 g)	
2.5 EPI susceptibles d'être happés au cours de leur utilisation	7.3.7	
2.6 EPI destinés à une utilisation dans des atmosphères explosibles	4.4	
2.12 EPI portant une ou plusieurs marques d'identification ou de signalisation concernant directement ou indirectement la santé et la sécurité	7.2.1.1 d) — 7.2.2 e) — 7.3.5	

Gants de protection — Exigences générales et méthodes d'essai

Protective gloves — General requirements and test methods

**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2020

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
Fax: +41 22 749 09 47
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse